

Association neuchâteloise pour la médiation familiale - ANMF, La Chaux-de-Fonds

Contact



Adresses

Association neuchâteloise pour la médiation familiale -
ANMF, La Chaux-de-Fonds
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
2300 La Chaux-de-Fonds



Mail

anmf@ne.ch



Téléphone

032 886 80 15



Site

<http://mediation-familiale-ne.ch>



Fax



Horaires

Sur rendez-vous uniquement

Informations complémentaires

Type Association	Canton de Neuchâtel et régions limitrophes	Fonctions et bénévolat Médiateur ou médiatrice formé,-e aux techniques de gestion de conflits (ni juriste, ni thérapeute, ni conseiller,-ère conjugal,-e) lié,-e par le secret professionnel
Subvention Service reconnu et subventionné par le canton de Neuchâtel	Procédure d'admission Consultation uniquement sur rendez-vous : <ul style="list-style-type: none">avant, pendant et après une séparationà tout moment, même si une procédure judiciaire est déjà engagéelorsque des conflits d'ordre pratique surgissent au sein de la famillelorsque des litiges subsistent ou réapparaissentlorsque des réadaptations quant aux décisions s'avèrent nécessaires ou souhaitables	Prix de la cotisation <ul style="list-style-type: none">Fr. 100.- l'heure à payer, si possible, à la fin de chaque séanceFr. 100.- l'heure pour la rédaction du projet d'ententearrangement possible en cas de difficultés financières
Population concernée Couples, mariés ou non, et les familles qui : <ul style="list-style-type: none">envisagent ou vivent une séparationrencontrent des problèmes d'ordre pratique		Informations complémentaires Consultation également à Neuchâtel, voir fiche Association neuchâteloise pour la médiation familiale - ANMF, Neuchâtel
Langues Français		
Rayon géographique		

Buts

Promouvoir, développer et offrir la médiation familiale :

- négociation des modalités de la vie future en tenant compte des besoins de chacun-e, en particulier des enfants
- négociation après séparation ou divorce pour des problèmes liés à l'application des décisions prises

Prestations

Le médiateur ou médiatrice

- favorise l'écoute et dialogue dans le respect mutuel
- permet au couple de trouver ses solutions propres
- demeure neutre et impartial envers les parties concernées
- stimule l'élaboration d'un projet d'entente (accepté par le couple ou la famille et non imposé)

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch